

DEPARTEMENT DU LOIRET
ARRONDISSEMENT D'ORLEANS
CANTON DE MEUNG-SUR-LOIRE
COMMUNE DE CERCOTTES – 45520

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vingt et un novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CERCOTTES dûment convoqué le 13 novembre 2017, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Martial SAVOURE-LEJEUNE, Maire.

Présents : Mme BLIN Marie-France, Mr ROY Philippe, Adjoints, Mrs LOISEAU Alain, GAULLIER Philippe, BISSERIER Stéphane, ALLES Christophe et Mmes OMBOUA Yolande, VAILLANT Aurélie, MORDANT Isabelle, MOURA Princesse, TOUCHARD Céline.

Absents excusés : Mme GREARD Françoise et Mrs LEGER Marc, ROCHARD Denis

Mme Aurélie VAILLANT a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de votants : 12

**52-RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2015 ET 2016 – ADOPTION DES RAPPORTS**

VU les articles L.2224-5 et D.2224-7 du Code Général des Collectivités,

VU l'article L.213-2 du Code de l'Environnement,

Le Maire présente à l'assemblée les rapports sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2015 et 2016.

Il rappelle que ces rapports sont publics et qu'ils permettent d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ADOpte les rapports sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2015 et 2016, annexés à la présente délibération.

(Vote à l'unanimité)

Cercottes, le 22 novembre 2017

Le Maire,

M. SAVOURE-LEJEUNE

